



DES BOVINS

Arrivées au terme de leur production de lait, les vaches de race laitière ou mixte sont commercialisées pour leur viande après une période de préparation à la boucherie appelée « engraissement » qui dure de 2 à 4 mois : elles sont alors appelées vaches de réforme et représentent plus de la moitié de notre consommation de viande bovine.

La France possède également le plus important troupeau de races allaitantes (aussi appelées races à viande) en Europe : plus de 4 100 000 vaches nourrices fortement implantées dans le Centre (Auvergne, Limousin, Bourgogne, Centre), le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et dans les Pays de la Loire. Dans les élevages spécialisés dans

la production de viande, 130 000 environ, les races sont issues d'une longue tradition d'élevage mais aussi d'une technologie de sélection et d'amélioration permanente. Le troupeau des races à viandes français est reconnu tant en France qu'en Europe et dans le monde entier pour la qualité de ses productions qui repose sur :

- une valeur génétique qui est le résultat d'un long effort de sélection effectué par plusieurs générations d'éleveurs,
- une valeur bouchère qui permet aux professionnels du secteur viande de disposer d'un produit adapté à un travail traditionnel de qualité satisfaisant aux exigences des consommateurs.



Les grandes catégories de races bovines

- Les races allaitantes, ou races à viande, spécialisées dans la production de viande, parmi lesquelles il faut distinguer 3 familles : les traditionnelles comme la Charolaise, la Limousine, la Blonde d'Aquitaine, la Rouge des Prés, les régionales comme la Blanc bleu ou la Parthenaise et les rustiques comme la Salers, l'Aubrac et la Gasconne.
- Les races mixtes (lait et viande) aussi réputées pour leur lait que pour leur viande : Normande, Montbéliarde, Abondance, Simmental...
- Les races laitières élevées pour la production de lait : Prim'holstein, Jersiaise

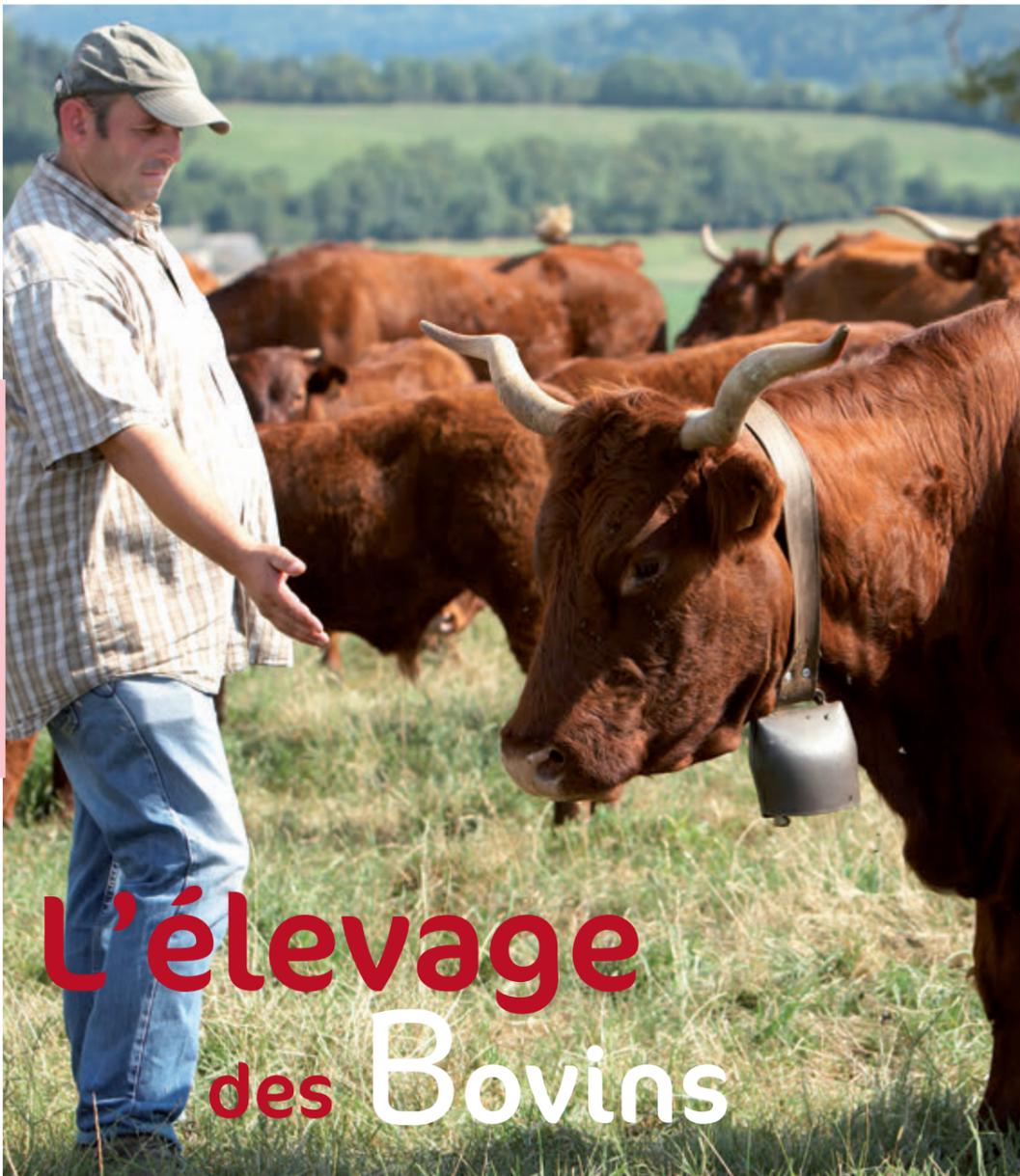


Les viandes bovines

- La viande de veau
La viande bovine :
- de jeune bovin
 - de génisse
 - de vache
 - de bœuf
 - de taureau

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.

Plus d'infos sur
la-Viande.fr



L'élevage des Bovins



L'ÉLEVAGE



La famille des bovins

Le veau, mâle ou femelle, est le petit de la vache. Le broutard est un jeune mâle élevé par sa mère qu'il accompagne au pâturage. Il est vendu entre 8 et 12 mois pour être engraisé en France, en Italie ou en Espagne. La génisse est une femelle qui n'a jamais eu de veau. La vache est une femelle reproductrice qui a déjà eu un veau. Le jeune bovin est un mâle de moins de deux ans. Le bœuf est un mâle castré de plus de deux ans. Le taureau est un mâle reproducteur de plus de deux ans.

La France possède le cheptel bovin le plus important d'Europe, composé de deux troupeaux bien spécifiques. Le premier, qui occupe une place importante dans l'élevage bovin français, est reconnu pour son aptitude à fournir de la viande ; il est appelé troupeau des races à viande ou troupeau allaitant car il est composé de races à viande dont les femelles allaitent leurs petits. Le second, qui a vocation à produire du lait, est appelé troupeau laitier. La viande bovine consommée sur notre territoire est une viande issue de ces deux troupeaux.

L'organisation de l'élevage en France

Les systèmes d'élevage varient d'une région à l'autre, en fonction de la structure des exploitations, du relief et du type d'élevage : laitier ou allaitant. L'élevage bovin français s'articule autour de ces deux filières.

Comme pour toutes les femelles de mammifères, chez la vache, la naissance d'un veau déclenche la production de lait. Dans les élevages laitiers, les vaches sont traitées et le lait est collecté par les entreprises laitières pour être transformé en produits laitiers. Dans les élevages allaitants, les veaux têtent le lait de leur mère. La France a une forte tradition laitière et fromagère : elle est le deuxième pays laitier de l'Union Européenne, après l'Allemagne. Cette production concerne un peu plus de 3 700 000 vaches laitières et 92 000 exploitations.

Dans les élevages laitiers, prépondérants dans le Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), mais aussi fortement présents dans l'Est (Rhône-Alpes, Lorraine et Franche-Comté) et dans le Nord-Pas-de-Calais, les veaux mâles sont généralement destinés à la production de viande de veau ; les autres veaux sont élevés pour la production de viande bovine (jeune bovin, bœuf, génisse et vache). Parmi les jeunes femelles, certaines sont sélectionnées pour le renouvellement du troupeau.



UNE ALIMENTATION ADAPTÉE ET SÉCURISÉE

Les bovins sont des herbivores ruminants qui se nourrissent essentiellement de végétaux : leur estomac composé de 4 compartiments leur permet d'assimiler la cellulose et les autres fibres qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi digérer l'herbe, ce que ne peuvent faire les humains.

Chaque jour, l'éleveur donne à ses animaux la quantité d'aliments nécessaire pour couvrir leurs besoins. Cette quantité, appelée ration, varie suivant la catégorie de l'animal (jeune bovin, génisse, vache, bœuf ou taureau), son âge, sa période de vie (gestante ou allaitante pour les femelles), son type de production (lait ou viande), la saison et la région d'élevage.

Dans les élevages spécialisés pour la production de viande, le veau est, dès sa naissance, allaité par sa mère. Une fois sevré, vers l'âge de huit mois, il reçoit une alimentation à base de fourrages verts ou secs, d'aliments concentrés et de compléments minéraux vitaminés. La ration est principalement constituée de fourrages de différents types :

- l'herbe directement pâturée.
- les fourrages secs ou foin, récoltés à la belle saison puis conservés, après séchage, par l'éleveur qui les distribue l'hiver à ses animaux.

- les ensilages, récoltés en été puis broyés et stockés dans un silo et conservés par fermentation : maïs ou herbe.
- les enrubbages d'herbe ou de légumineuses, produits intermédiaires entre le foin et l'ensilage, plus ou moins séchés et conservés à l'abri de l'air dans un film plastique.

Ces fourrages ne couvrant pas toujours les besoins de ses animaux, l'éleveur, qui les connaît bien et sait évaluer leurs besoins complète la ration avec des aliments concentrés d'origine végétale (luzerne déshydratée, pois, tourteaux de soja, de lin, de tournesol ou de colza pour les protéines, blé, orge, maïs ou pulpe de betterave pour l'énergie). Des compléments minéraux et vitaminiques peuvent être ajoutés à la ration ou mis à libre disposition des animaux. Au pré ou à l'étable, les animaux ont de l'eau potable à volonté.

UNE ALIMENTATION SÉCURISÉE :



afin d'éviter tout risque de contamination des bovins par l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'utilisation de farines animales est interdite dans leur alimentation depuis 1990.

La réglementation impose un étiquetage précis de tous les aliments achetés par l'éleveur et destinés à l'alimentation des animaux. La composition exacte de l'aliment commercialisé doit être portée sur l'étiquette.



Le saviez-vous ?

Chaque jour, une vache passe 8 heures à brouter et 10 heures à ruminer ; elle peut boire jusqu'à 100 litres d'eau et consommer 50 kilos d'herbe.

À la naissance, chez le jeune veau (et les autres jeunes ruminants), seule la caillette est développée ; il ne peut digérer que le lait. Lorsqu'il commence naturellement à diversifier son alimentation et à consommer des végétaux fibreux son système digestif de ruminant (4 estomacs) devient progressivement fonctionnel.

UNE SURVEILLANCE DE TOUS LES JOURS

L'éleveur est l'un des principaux acteurs du bien-être de ses animaux. Il veille chaque jour sur eux en leur donnant une nourriture adaptée et en leur prodiguant les soins nécessaires à leur bonne santé.

L'éleveur de bovins assure une surveillance vigilante de ses animaux et tisse avec eux des liens étroits. Les bovins requièrent de l'attention, au quotidien. Sa connaissance de leur anatomie et de leur comportement lui permet d'effectuer tous les soins nécessaires.

Au moment de la reproduction, pendant la gestation et surtout au moment du vêlage, l'éleveur est très présent : il aide ses vaches à mettre bas et est attentif à ce que les veaux tètent le colostrum.

Afin d'assurer le suivi sanitaire et la traçabilité de son cheptel, conformément à la réglementation, l'éleveur est tenu d'identifier tous les veaux à la naissance. De plus, il doit tenir à jour un certain nombre d'informations sur son troupeau : il inscrit chaque naissance dans le registre d'exploitation et renseigne une base de données nationale.

Le rôle de l'éleveur est fondamental pour le bien-être de ses animaux : chaque jour, il s'assure de leur nourriture, de leur abreuvement, de leur logement et de leur santé. Il sait les observer et vérifie leurs zones sensibles (yeux, bouche, mamelle, oreilles, aplombs). Il connaît et maîtrise la plupart des soins à leur apporter. Lorsqu'il découvre qu'un animal est malade, il fait appel au vétérinaire pour le soigner dans les meilleurs délais. L'éleveur est attentif à la conformité de ses bâtiments d'élevage et à leur propreté, ainsi qu'à celle des litières.

L'IDENTIFICATION, PREMIER MAILLON DE LA TRAÇABILITÉ

En France, l'identification des bovins s'organise selon un système national qui existe depuis 1978 et a permis la mise en place du suivi sanitaire et de la traçabilité. Celle-ci assure le transfert d'informations, notamment sur l'origine de l'animal - de l'élevage jusqu'au point de vente - et repose sur 3 éléments principaux :

- L'identification : chaque veau est identifié dès sa naissance par la pose de deux boucles identiques sur chacune de ses oreilles. Chaque boucle porte le même numéro

national d'identification unique pour chaque animal qui comporte le code du pays de naissance (FR pour la France) suivi de 10 chiffres, les deux premiers étant le numéro du département de naissance de l'animal.

- L'inscription des informations relatives à l'identité de chaque animal dans un registre d'étable tenu par l'éleveur et l'enregistrement de ces informations dans une base de données nationale qui



doit être mise à jour par chacun des détenteurs successifs de l'animal.

- L'édition d'un document d'identité, appelé passeport, qui comporte les informations sur l'identité et le statut sanitaire de l'animal et l'accompagne dans tous ses déplacements.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES

Face à l'exode rural et à la désertification progressive des campagnes, l'élevage des bovins reste souvent un moyen primordial de conserver une activité économique et sociale dans certaines zones rurales et d'en assurer le maintien démographique. Il permet également à certains commerces ou services publics d'y être maintenus et participe à l'attrait touristique des campagnes françaises : randonnée, tourisme vert, sports d'hiver.

En France, les prairies recouvrent le cinquième de la superficie et sont indissociables de l'élevage des bovins. Il est indispensable de les maintenir car :

- Elles sont essentielles au maintien et à la diversité des paysages français. Leur existence n'est pas le fruit du hasard : les troupeaux maintiennent l'herbe rase et les éleveurs entretiennent les alentours, taillent les haies, déplacent les clôtures, construisent des murets.
- Elles ont également des effets positifs sur l'environnement : en stockant le carbone résultant de la photosynthèse dans les sols, elles participent à la réduction des gaz à effet de serre et compensent les émissions de méthane des ruminants ;

Le saviez-vous ?

La transhumance est souvent associée aux ovins, mais les bovins partent aussi l'été vers les hauteurs, en quête d'herbe fraîche et abondante. Cette migration estivale vers les massifs montagneux libère, en plaine, les terres situées autour de l'exploitation agricole. Les éleveurs peuvent alors préparer le prochain hiver : faire les foins et récolter les céréales, préparer et réparer les bâtiments...

La France possède le cheptel bovin le plus important d'Europe, avec pas moins de 25 races élevées sur

elles limitent l'érosion et filtrent les eaux ; quant aux troupeaux, leur présence permet de préserver des habitats variés pour la faune et la flore et aussi d'enrichir les sols en matière organique qui nourrit de nombreux insectes et micro-organismes.

L'élevage des bovins - et des autres herbivores - œuvre également à la prévention des risques naturels comme :

- Les incendies de forêt en été, en débroussaillant et maintenant des étendus dégagés qui servent de pare-feu.
- Les avalanches en hiver, en pâturant et coupant ras les grandes étendues herbues pendant leur séjour en montagne l'été, ce qui permet de retenir le manteau neigeux.



l'ensemble de l'hexagone. Répondant aux noms de Blonde d'Aquitaine, Limousine, Parthenaise, Salers, Abondance, Tarentaise, Vosgienne... elles évoquent tout le charme et la variété de nos campagnes et constituent un véritable patrimoine. L'implantation dans nos terroirs de ces races, toutes différentes les unes des autres, s'explique par la nature du sol, l'inclinaison, le climat, les différentes qualités d'herbage mais aussi et surtout par la volonté des éleveurs qui ont su développer leurs caractéristiques et les intégrer parfaitement dans nos paysages.